

Bourse de Montréal Inc. – Actualisation de la Règle Trois – Participants agréés

L'Autorité des marchés financiers a publié le projet d'actualisation de la Règle Trois, déposé par Bourse de Montréal Inc. Cette actualisation vise à abroger ou à modifier de nombreux articles de cette Règle qui sont devenus désuets, notamment en raison du fait que la Bourse n'exerce plus d'activités de réglementation de membres depuis le 1^{er} janvier 2005.

(Les textes ont été publiés dans la section 7.3.1 du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2009-04-03, Vol. 6, n° 13).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 30 avril 2009, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514.864.6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Marie-Emmanuelle Létourneau
Analyste
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514.395.0337, poste 4355
Numéro sans frais : 1.877.525.0337, poste 4355
Télécopieur : 514.873.7455
Courrier électronique : emmanuelle.letourneau@lautorite.qc.ca